RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABOK Security

Société par actions simplifiée Unipersonnelle

En formation au capital de 200 Euros

Siège social: **59, rue de Ponthieu, Bureau 326, 75008 Paris**

Procès-verbal de l'assemblée Constitutive

L'an 2025 et le Premier Juillet à quatorze heures, est présent au siège de la société, la soussignée,

Madame OKUDE Ablavi née le [redacted] *à* [redacted] *de nationalité* [redacted] *demeurant au* [redacted]

Représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

dont l'ordre du jour annoncé par *Madame OKUDE Ablavi* , présidente de cette assemblée, est :

NOMINATION DES DIRIGEANTS

RÉSOLUTION N°1

Nomination aux fonctions de président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:

Madame OKUDE Ablavi née le [redacted] *à* [redacted] ***de nationalité*** [redacted] ***demeurant au*** [redacted]

Celle-ci présente déclare accepter lesdites fonctions.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉE UNIQUE

RÉSOLUTION N°2

La rémunération de la présidence sera fixée ultérieurement.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉE UNIQUE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures trente minutes.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à **Paris, Le 01 Juillet 2025**



Mme OKUDE Ablavi